

La bibliothèque « Le Survenant » invite les artistes en arts visuels, amateurs, émergents et en voie de professionnalisation à soumettre leur projet d'exposition!

Description

La bibliothèque Le Survenant, située à la marge orientale du Vieux-Sorel, est un bâtiment patrimonial inauguré en 1967.

L'espace d'exposition « Le Survenant » est situé à la mezzanine, dans une zone à aire ouverte accessible gratuitement à tous. Cet espace est équipé d'un système d'accrochage discret et facile à utiliser.

La bibliothèque est un lieu calme, de rencontre et de sociabilisation avec un achalandage régulier. C'est un endroit qui permet un contact avec l'art et le rend accessible.

Quatre à six projets d'exposition d'une durée de six à douze semaines sont prévus selon les dossiers reçus. Cet espace est conçu pour accueillir des œuvres en deux dimensions, telles que la peinture, la gravure, le vitrail, etc.

Artiste

Le candidat qui dépose un dossier doit soit :

- Être un artiste amateur
- Être un artiste émergent ou en voie de professionnalisation
- Représenter un groupe d'artistes (collectif)
- Représenter un organisme communautaire, une école ou une organisation avec un projet spécial
- Avoir réalisé un projet spécial
- Demeurer dans la MRC de Pierre-de Saurel

Exemple de disciplines acceptées : peinture, illustration, photographie, gravure, vitrail, etc.

Dossier

Le dossier soumis doit inclure :

- Curriculum vitae (nom de l'artiste, coordonnées, statut de l'artiste, expérience artistique, médium[s] utilisé[s]) ou mission de l'organisme
- Résumé de la démarche artistique
- Description du projet
- Dix photos de qualité en lien avec le projet d'exposition

Le dossier **sous format numérique** doit être envoyé par courriel à loisirs@ville.sorel-tracy.qc.ca avant le 21 octobre 2024.

À noter :

Aucun document par la poste ne sera accepté. Un dossier incomplet ne sera pas étudié. Seuls les artistes résidants dans la MRC de Pierre-de Saurel sont admissibles.

Sélection des dossiers

Les critères de sélection

- La qualité et l'originalité des œuvres
- La démarche artistique
- La diversité des propositions au sein de la programmation culturelle

Processus de sélection

Le comité de sélection est composé de représentants du milieu artistique et du milieu scolaire, de la régisseuse au développement culturel du Service du loisir et milieu de vie, de la médiatrice culturelle de la Maison des gouverneurs et d'un représentant de l'Office du tourisme de la région de Sorel-Tracy.

Avantages

- Les périodes d'expositions sont de 6 semaines à 12 semaines, selon les dossiers reçus.
- Un cachet de 200 \$ est versé à l'artiste sélectionné (amateur, émergent ou en voie de professionnalisation).

- Aucun cachet ne sera versé aux groupes d'artistes (collectif), aux organismes et aux projets spéciaux.
- La promotion et la diffusion de l'exposition sont assurées par la Ville de Sorel-Tracy sur la page Facebook des bibliothèques de Sorel-Tracy et sur le téléviseur à l'entrée de la bibliothèque « Le Survenant ».

Engagements de l'artiste sélectionné

- L'artiste peut afficher un prix de vente sur ses œuvres et ses coordonnées. Dans ce cas, la Ville de Sorel-Tracy ne retient aucune commission.
- L'artiste doit assurer lui-même le transport de ses œuvres, procéder à l'installation de celles-ci et au démontage de l'exposition selon le calendrier prévu. Au besoin, la responsable du volet animation des bibliothèques de Sorel-Tracy peut fournir une assistance à l'accrochage.
- L'artiste/l'organisme doit assumer les frais d'assurances pour ses œuvres, s'il veut couvrir ses biens. La Ville se dégage de toute responsabilité relativement à tout dommage pouvant être causé à ses biens ou pour toute perte de ceux-ci.
- L'artiste devra fournir le matériel nécessaire pour faire la promotion de l'exposition (photos en bonne résolution et texte descriptif d'environ 50 mots).

Pour de plus amples informations

Bibliothèques de Sorel-Tracy, service des animations : 450 780-5600, poste 4758